



*Le président*

Chaville, 23 août 2021.

Monsieur le Président de la République,

Professionnels de la violence politique et, partant, de la menace ou de l'intimidation, les anciens dirigeants et exécutants de l'OAS, tant militaires que civils, se sont révélés des influenceurs plus efficaces à l'issue de la guerre d'Algérie que durant leur période d'activisme belligérant : ils ont su en effet, durant cinquante ans, accaparer l'attention des décideurs publics au point d'en tout obtenir.

Un point d'orgue a semblé atteint en 1982 avec le bénéfice de la réintégration dans leurs grades et droits à pension consenti aux militaires putschistes de 1961 et aux fonctionnaires condamnés en raison de leur appartenance à l'OAS.

Mais ce dispositif de réhabilitation a été complété par la loi du 23 février 2005 prévoyant, en son article 13, le versement d'une indemnité défiscalisée de plusieurs dizaines de milliers d'euros aux salariés du secteur privé empêchés de cotiser à l'assurance retraite du fait de leur reconversion dans le crime organisé et de l'abandon de leur patrie par crainte d'avoir à y assumer la responsabilité de leurs actes.

Le processus s'est poursuivi jusqu'à 2012 sous la forme d'une politique assumée de distribution de distinctions honorifiques en faveur d'anciens officiers factieux et d'auteurs d'assassinats parmi les plus lâches commis au nom de l'OAS.

Le 2 janvier 2013, a été publiée au Journal officiel une mesure d'exclusion de l'Ordre national de la Légion d'honneur visant le responsable d'une association d'anciens criminels de l'organisation : vous étiez alors le Secrétaire général adjoint du Président de la République. Trois ans plus tard, aux termes d'un décret du 13 mars 2016, mes fonctions de *président d'une association mémorielle* me valaient une promotion au grade d'officier dans l'Ordre national du mérite sur proposition du ministre de l'intérieur, dont vous étiez l'un des collègues au sein du Gouvernement.

Il y a cinq mois, le 26 mars, Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants, a déposé en votre nom, devant le Mémorial national des Morts pour la France en AFN, quai Branly à Paris, une gerbe dans le cadre d'une cérémonie ayant pour objet d'honorer le souvenir de personnes ayant obéi à un mot d'ordre insurrectionnel de l'OAS le 26 mars 1962 et tombées lors de la fusillade algéroise de la rue d'Isly.

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

.../

Au regard du contexte de la décennie précédente, l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS, dans un premier temps déconcertée par cette initiative, y a vu, après réflexion, une priorité d'ordre simplement chronologique donnée à la douleur de familles de victimes de partisans de l'Algérie française.

C'est dès lors avec quelque raison d'espérer qu'elle sollicite aujourd'hui votre présence à la célébration, le mercredi 6 octobre (à l'heure et selon le format que vous aurez fixés), au cimetière parisien du Père Lachaise, du dixième anniversaire du dévoilement par le maire de la capitale, Monsieur Bertrand Delanoë, de la première stèle dédiée par une institution publique à l'ensemble des victimes civiles et militaires de l'OAS en Algérie et en France.

Trop longtemps écartées de toute considération étatique, seules à subir depuis cinquante ans la douloureuse et humiliante épreuve de l'héroïsation de leurs bourreaux, les victimes de l'OAS verront là se dessiner concrètement la conciliation des mémoires de la guerre d'Algérie telle que vous la concevez et la prônez, respectueuse de toutes les singularités et de tous les traumatismes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma très haute estime.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gavoury', with a large, sweeping flourish at the end.

Jean-François Gavoury